



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Jeudi 1^{er} février 2024 à Saint Julien le Montagnier

Membres du comité syndical présents : **Hélène CHAUVIN** (Aiguines) ; **Christian GAUDEMARD** (Allemagne en Provence) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Alin BURLE** (Ginasservis) ; **Annick BATTESTI** (La Bastide) ; **Léa MEILLEURAT** (La Palud sur Verdon) ; **Jean-Paul ROUX** (Le Bourguet) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Gérard LAGARDE** (Riez) ; **Nathalie BACQUART** (Rougou) ; **Jean-Marc BERARD** (Sillans la cascade) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Nicolas STAMPFLI** (St Laurent du Verdon) ; **Nicole MOULIN** (Ste Croix du Verdon) ; **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Francette ANDRIEU** (Seillans) ; **Jean-Charles BORGHINI**, **Georges BOTELLA** et **Marjorie VIORT** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) ; **Marion MAGNAN** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) ; **Claude MARIN** (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; **Patrick VINCENELLI** (Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** et **Jean MAZZOLI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Excusés qui ont donné pouvoir : **Elisabeth SACIER** (Puimoisson) à Jacques AVANIAN ; **Patrick ROY** (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ ; **Jean-Charles CEIL** (La Garde) à Nicole MOULIN ; **Claude GUERIN** (Peyroules) à Paul CORBIER ; **Amélie ROUVIER** (Brenon) à Bernard CLAP ; **Daniel BRANCHAT** (Vinson sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; **Corinne PELLOQUIN** (Bauduen) à Antoine FAURE ; **Yves CAMOIN** (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; **Carole TOUSSAINT** (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI ; **Cyrille GIRIEUD** (Colmars les Alpes) à Jean-Paul ROUX ; **Jean-Marc MICHEL** (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Claude CHAILAN** (Lambuisse) à Bernard MAGNAN ; **Yana BREZINA** (La Roque Esclapon) à Gérard LAGARDE.

Excusés : **Jean-Pierre BAGARRRE** (Aiguines) ; **Marie-Christine TERRASSON** (Aups) ; **François DEBON** (Bargème) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Aurélia CARTON** (Blieux) ; **Jean-Marie WATTRELOT** (Châteauvieux) ; **Laurent GUIOU** (Esparron de Verdon) ; **Léna MOUNIER** (La Martre) ; **Christine NEURY** (La Palud sur Verdon) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Nathalie BONDIL** (Moustiers Ste Marie) ; **Gérard BOUX** et **Vanessa SEBASTIANI-MAYFFRE** (Peyroules) ; **Danielle STAES** et **Josiane BRENIER** (Régusse) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) ; **Fabien CIGLIANO** (Roumoules) ; **André LAUGIER-BAIN-RAVEL** (St André les Alpes) ; **Annick GAUTIER** (St Jurs) ; **Lucie GOSSMAN** (St Martin de Brômes) ; **Nadège BONANNO** (Valensole) ; **Alexandre BLET** (Vinson sur Verdon) ; **Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER** (Beauvezer) ; **Olivier MERABET** (Châteaudouble) ; **Claude CHAILAN** (Lambuisse) ; **Mélanie SOULE** (Montmeyan) ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) ; **Laurent CALVIN** (Thorame-Haute) ; **Philippe MURAT DAVID** (Vérignon) ; **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) ; **Didier REAULT** et **Arnaud MERCIER** (Conseil départemental des Bouches du Rhône) ; **Louis REYNIER** (Conseil départemental du Var) ; **Jacqueline BOUYAC**, (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) ; **Alain BARALE** (Dracénie Provence agglomération) ; **Bernard de BOISGELIN** et **Hervé PHILIBERT** (Communauté de communes Provence Verdon) ; **Jean FLORIMOND** et **René UGO** (Communauté de communes du Pays de Fayence) ; **Martine ZERBONE** et **Stéphan CERET** (ville porte de Draguignan) ; **Bernard TEYSSIER** (ville porte de Digne les bains) ; Chambre de métiers et de l'artisanat du Var.

Equipe technique : Suzanne GIOANNI, Guilaine MAUREL, Elodie POTART, Marlène ECONOMIDES.

Invités : **Philippe DEBAVAYE** (Tourtour) ; **Alain MARTEL** (Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence) ; **Philippe BORGARD** et **Myette GUIOMAR** (Conseil scientifique du Parc du Verdon)

M. Emmanuel HUGOU, Maire de Saint Julien le Montagnier, accueille les membres du comité syndical sur sa commune.

Calendrier

Comités syndicaux :

28 mars, 9h30 – vote des CA et des budgets + charte
21 novembre

Bureaux :

15 février, 13h30
11 avril, 15h
23 mai, 14h
20 juin, 14h
18 juillet, 14h

Formation à destination des élus : « Résilience alimentaire du territoire et sécurité civile »

En partenariat avec le Parc du Luberon à Valensole le 19 avril
Inscriptions par téléphone au Parc du Verdon

Actualités RH :

- Arrivée de **Guillaume Masselis** sur le poste de chargé de projet qualité des eaux et étude ressource souterraine du haut Var Verdon
- Poste **gestionnaire ressources humaines** : remplacement en cours du titulaire en arrêt maladie
- **Appels à candidatures en cours** (à relayer) :
 - écogardes saisonniers
 - agents de parking – Point Sublime Samson

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 novembre 2023 à Esparron de Verdon

Le Président soumet le compte-rendu du comité syndical à l'approbation des membres présents. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu du comité syndical du 23 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Elections partielles pour remplacer Mme Sophie VAGINAY-RICOURT au Bureau et au Conseil d'exploitation de la Régie

Le Conseil régional a délibéré en décembre 2023 pour modifier ses délégués siégeant au comité syndical du Parc. Sur les 8 délégués 7 sont inchangés, et Mme Sophie VAGINAY RICOURT a été remplacée par Mme Marjorie VIORT.

Mme Sophie VAGINAY-RICOURT siégeant au Bureau et au conseil d'exploitation de la Régie, il est donc nécessaire de procéder à une élection partielle pour la remplacer.

Le Président lance un appel à candidature parmi les membres titulaires du Conseil régional pour siéger au Bureau en remplacement de Mme Sophie VAGINAY-RICOURT.

→ M. Georges BOTELLA se porte candidat.

Décision : Suite au vote de chacun des représentants du collège de la Région, **le Président déclare élu membre du Bureau à l'unanimité M. Georges BOTELLA.**

Le Président lance un appel à candidature parmi les membres du Conseil régional pour siéger au conseil d'exploitation de la Régie en remplacement de Mme Sophie VAGINAY-RICOURT (poste de suppléant).

→ Mme Marjorie VIORT se porte candidate.

Décision : Suite au vote de chacun des membres du comité syndical, **le Président déclare élue membre du Conseil d'exploitation Mme Marjorie VIORT** (suppléante de M. Georges BOTELLA).

3. Débat d'orientations budgétaires

Présentation par Suzanne GIOANNI

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les collectivités de + de 3500 habitants et doit être organisé 2 mois avant le vote du budget. Une nouvelle loi vient de modifier ces délais et à compter de l'année prochaine il faudra un délai de 10 semaines entre le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget.

Ce débat doit donner lieu au préalable à l'établissement d'un rapport d'orientations budgétaires qui présente de manière synthétique les orientations proposées par les commissions thématiques et une analyse des finances du syndicat.

Grands enjeux identifiés pour 2024 :

- Finalisation de la révision de la charte avec notamment le vote des communes et d'autres éléments techniques sur la mise en place du dispositif d'évaluation
- En lien avec la nouvelle Charte, installation du nouveau conseil scientifique
- Etude sur le modèle économique et préparation de la **candidature** pour obtenir le **label Grand site de France** pour les Gorges du Verdon → objectif : dépôt de la candidature d'ici la fin de l'année 2024
- Validation et animation de la nouvelle **doctrine « photovoltaïque »** du Parc en application de la Charte et en lien avec le calendrier de la loi APER (en Comité syndical de novembre)
- Rédaction du **porter-à-connaissance de la nouvelle Charte** pour faciliter sa déclinaison dans les documents de planification (appui par un stagiaire)
- Lancement de l'étude « masse d'eau souterraine stratégique » du Haut Var
- Etude ethno-historique sur la crue de 1994
- Etude bilan du contrat de rivière 2017-2023
- Lancement du dispositif des « **Passeurs du patrimoine** »
- Réalisation du nouveau **site internet** du syndicat

Principales actions qui se poursuivent :

- **Travaux** d'aménagement sur le **domaine de Valx**
- **Programme pédagogique**

- Animation du **SAGE**, des **plans de gestion** de l'Artuby, du haut Verdon, des bassins Colostre et Notre-Dame et programme sur les **économies d'eau**.
- Accompagnement des projets d'assainissement.
- Plan de gestion stratégique des **zones humides** et actions de gestion-valorisation.
- Projets de restauration hydro morphologiques (Colostre, Pesquier-Recluse).
- **Travaux d'entretien** et de restauration des ripisylves et gestion des **espèces exotiques envahissantes**
- Actions liées à la compétence **GEMAPI** (gestion sédimentaire, études et entretien des digues, animation du PAPI)
- **Trame Verte et Bleue**
- **Stratégie nationale des aires protégées** et **Plans nationaux d'actions** : **plan de gestion** de la Réserve naturelle régionale de **Saint-Maurin**, extension du périmètre de l'arrêté inter-préfectoral de protection de biotope (**AIPPB**) de **l'Apron du Rhône**, animation d'un projet d'**APPB** dans les basses gorges du Verdon pour protéger des gîtes à **chauves-souris**
- Animation **Natura 2000**
- **Inventaire communal de la biodiversité (ABC) de Trigance** et préparation fin 2024 de celui de **Castellane** ; demande de financements pour animer les ABC des communes de Esparron-de-Verdon et de Rougon
- Accompagnement des communes de **Esparron-de-Verdon, Riez et Blieux** dans la mise en œuvre de leur candidature « **Territoire engagé pour la Nature** » (TEN)
- Animation de la démarche **Biodiv Sport**
- **Schéma nautique** (études et programme d'actions)
- **Marque Valeurs Parc** (produits agricoles, prestations touristiques).
- Gestion des **équipements et des services** du **Grand Site de France** (navette Blanc-Martel, Point Sublime-couloir Samson et embarcadères eau vive)
- Dispositif **écogardes-GRF**
- Programme d'actions agro-écologiques **REGAIN**.
- Programme de **plantation de haies**
- **Patrimoine fruitier** ancien (vergers conservatoires, stages, presse mobile)
- Résorption de la **pollution lumineuse**
- **Avis du Parc** sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement
- Finalisation du Plan paysages et transition énergétique de DLVAgglo.
- Projets de restauration du **patrimoine bâti**, chantiers participatifs
- **Valorisation du patrimoine** : la Préhistoire dans la vallée du Jabron, l'occupation humaine à Saint-Maurin, **archéologie** (événement, projets jeunes et outil).
- Actions culturelles autour du livre et de la lecture dans le Haut-Var

Actions en construction (définition, recherche de financements) pour un démarrage en 2025 :

- Poursuite du projet **CAMPAS** (réouverture espaces pastoraux), en lien avec le projet inter-parcs sur les trames écologiques fonctionnelles (programme FEDER POIA)
- Programme de sensibilisation sur le changement climatique
- Etude préalable pour définir la faisabilité et les attendus d'un **observatoire de la biodiversité** du PNR Verdon (sous réserve de financements) et structuration de **l'observatoire de l'eau** et lancement démarche de mise en place des suivis qualitatif et quantitatif de la ressource
- Définir un projet partenarial sur la problématique de la **résilience des forêts** au changement climatique pour guider les actions de gestion, poursuite des actions sur la trame de vieux bois (montage du projet, recherche des partenaires et des financements) ; réflexion similaire à conduire sur les **espaces pastoraux** (suivi de la biodiversité et de la ressource pastorale, des actions de gestion)
- Mise à jour de **l'inventaire du patrimoine bâti** pour les nouvelles communes qui vont intégrer le Parc
- Réalisation de l'état des lieux des **panneaux du patrimoine** pour réimpression des panneaux abimés et impression de nouveaux panneaux pour les édifices des nouvelles communes adhérentes
- Préparation d'une fête pour le renouvellement du label du Parc
- Inauguration du sentier pédagogique sur Valx

ZOOM sur des actions transversales pilotées par le Bureau

Communication :

Poursuite du travail et des démarches en cours : relations avec la presse / différents outils numériques
 Production de divers supports de communication : cahier de la biodiversité, courrier scientifique sur l'archéologie
 Refonte du site internet : les délégués seront associés à la validation des objectifs du nouveau site.

Grands Partenariats :

Ces partenariats constituent de véritables leviers financiers qui aident à faire avancer des actions et financer des projets.

- Poursuite du partenariat avec **EDF** : convention achevée en 2023 et qui sera renouvelée en 2024 (Bilan et définition de nouveaux besoins)

- Poursuite du partenariat avec la **Société du Canal de Provence** : convention renouvelée pour la période 2021-2026 avec un avenant découlant des épisodes de sécheresse de l'été 2022.
- Maintien des **mécénats privés** : Crédit Agricole, fondation l'Occitane

Programmes financiers :

- Programme **Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** renouvelé sur période 2021-2027 : permet le financement d'investissements autour de la diversification touristique (actions dans le Gorges du Verdon autour du Grand site, randonnée)
- Nouveau **programme européen LEADER** (copiloté avec la communauté de communes Alpes Provence Verdon) qui va démarrer et dont on attend les premiers appels à projets pour la mi 2024. Ces financements permettent d'accompagner différents projets associatifs ou publics
- **Contrat rivière** : bilan 2017-2023 et nouveau contrat
- **Contrat de Parc** : conclu entre la Région et les 9 parcs naturels régionaux de la région, qui nous permet de bénéficier une d'enveloppe d'investissement d'environ 200 000 € / an et par Parc
- **Fonds territorial de soutien à la transition énergétique** : pot commun TEPCV qui nous a permis de récolter des compensations quand les communes ont mené des actions d'économies d'énergie. Ce pot commun a été utilisé pour financer des audits et diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux ou l'éclairage public dans les communes ; il se terminera en 2024.
- **Projet territorial agro-environnemental et climatique (PAEC)** : concerne directement les agriculteurs. Ce projet permet de définir des zones prioritaires pour les mesures agro-environnementales. On définit les secteurs sur lesquels les agriculteurs pourront mener des mesures, en s'engageant sur des pratiques agro-environnementales, et pour lesquelles ils bénéficient d'un soutien financier en lien avec ces engagements.

ZOOM sur les actions inter-Parcs

Au niveau national, la France compte aujourd'hui 58 parcs aujourd'hui regroupés autour d'une fédération des parcs.

Au niveau régional, une association regroupe les 9 parcs naturels régionaux. Elle permet de porter des actions mutualisées au sein de l'association et de formaliser un certain nombre de travaux avec les services de la Région.

Exemple d'actions interparcs :

Le **Système d'Information Territorial (SIT)** : outil indispensable au niveau des parcs qui nous permet de collecter toutes les informations géographiques et de les remettre à disposition des équipes techniques, bureaux d'études et communes. Il nous permet de mettre en place des applications ciblées sur un sujet (suivi des mesures agro environnementales, suivi des panneaux, etc)

D'autres applications se développent au niveau inter-parcs, notamment des observations des écocardes qui alimentent cette application (nb de feux, dépôts de déchets, etc)

Acquisition d'un drone : permet notamment le suivi de travaux (travaux rivière) et l'identification de secteur prioritaires sur lesquels intervenir (identification des espèces invasives par exemple)

Centre de documentation (avec le parc des Préalpes d'Azur) : outil qui permet de recenser les différents supports (livres, études, magazines) et de le remettre à disposition du plus grand nombre. 2000 documents sont aujourd'hui recensés dans le centre de documentation. Depuis 2023, le Parc tient une permanence tous les mercredis matin pour consulter les documents de ce centre de documentions (sans réservation, consultation sur place uniquement, ouvert à tout public). Certains documents numérisés ou libres de droit, sont également consultables sur le centre de ressources en ligne (<https://documentation.pnrsud.fr/>).

D'autres outils sont en construction :

GeoNature citizen : outil permettant de faire de l'inventaire participatif, qui va être développé pour venir en soutien aux inventaires communaux de la biodiversité menés depuis plusieurs années.

ECOTOURISME : démarche la plus aboutie qui a permis la mutualisation de 2 agents, qui sont co-financés par les Parcs et la Région depuis 2014. Ils nous ont permis d'internaliser tout le travail sur la marque Valeurs Parc (réalisation d'audit, construction des outils de communication et de valorisation)

Au niveau régional : 324 bénéficiaires (264 prestataires « tourisme » et 60 prestataires « produits agricoles et de l'artisanat » et 344 prestations touristiques.

Nouveauté 2024 de l'inter-parcs : lancement d'un **parcours Eco-solutions**

A destination des professionnels du tourisme qui veulent se lancer dans des actions d'économies d'eau, d'énergie de préservation de la biodiversité. Des fiches pratiques ont été réalisées et des vidéos tournées dans la région auprès de professionnels du tourisme qui témoignent de leur expérience et de conseils. Cet outil s'est voulu être très pratique.

Nathalie BACQUART souligne la qualité de cet outil, très ludique, pédagogique et facile d'accès ; les vidéos sont courtes et très ciblées, les fiches sont extrêmement pratiques et donnent des tas d'idées sur des choses très simples à mettre en place à notre niveau.

Chemin des parcs : portail numérique pour la randonnée découverte dans les territoires des 9 Parcs de la région. 425 itinéraires de randonnées y sont présentés (pédestre, équestre, vélo, nautique) dont 87 pour le Verdon. Il s'agit d'un outil phare pour promouvoir la destination Parcs en région. Il présente l'avantage de décrire le patrimoine à découvrir sur le sentier (chapelles, zones humides) et de proposer des enregistrements audios de témoignages d'acteurs du territoire (guide de pêche, éleveur, ...)

RESSOURCES FINANCIERES DU SYNDICAT

Comme cela a déjà été évoqué lors des précédents comités syndicaux, le contexte financier est un peu tendu depuis la fin d'année 2023 et se poursuivra sur 2024. Les cotisations statutaires sont gelées depuis 2008 pour les communes et depuis 2019 pour la Région et les Départements. Face à ce gel, nous avons des dépenses qui ont explosé, comme pour l'ensemble des collectivités (inflation, augmentation du point d'indice).

L'augmentation des cotisations telles que validées en comité syndical le 1^{er} février dernier, ne s'appliqueront qu'en 2025, l'année 2024 sera donc une année « d'étiage ».

Zoom sur la dotation biodiversité

La dotation biodiversité existe depuis 2019 pour les communes en sites N2000. Elle a ensuite été étendue aux communes dans les parcs naturels régionaux sur la base de certains critères, notamment le potentiel fiscal. 3 communes du territoire n'y étaient pas éligibles. En 2023 une mobilisation très forte de la fédération des parcs a permis une revalorisation de cette dotation, et quasi toutes les communes l'ont perçue.

En 2024, la dotation change de nom et devient la **dotation aménité rurale**. (l'objectif est de permettre une reconnaissance des services rendus par les communes rurales pour la bonne gestion et la préservation de l'environnement (eau, biodiversité, alimentation, énergie, espace, paysages)).

Elle devient une politique rurale (gérée au niveau du ministère de l'intérieur) et non plus de biodiversité.

L'enveloppe globale est passée de 40 à 100 millions d'€.

Certains critères ont été fixés dans la loi, comme le fait que cela ne toucherait que les communes de moins de 10 000 habitants.

Elle concerne les communes couvertes en grande partie par une aire protégée au sens de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP). Dans la SNAP il y a des aires protégées fortes (réserves, arrêtés de biotope), les zones Natura 2000, les communes en parc national ou régional. Pour percevoir la dotation, la commune doit avoir une partie significative de son territoire qui soit concernée.

Toutes les communes du Parc sont donc concernées et certaines peuvent l'être à double titre (Parc + Natura 2000 ou Parc + réserve ou Parc + Grand Site).

Nous ne savons pas encore quels seront les critères d'attribution plus précis qui doivent être définis par un décret à venir.

Georges BOTELLA : pour les communes situées dans un Grand Site il existe des possibilités également de percevoir une dotation

A priori cette dotation aménité rurale n'est plus basée sur le critère du potentiel fiscal mais une partie serait calculée sur la population et une partie sur la surface de la commune. De plus, la dotation plancher qui était de 3000 € pourraient aussi augmenter. Tout ceci reste en attente du décret d'application.

Jean-Marie PAUTRAT : pourriez-vous nous faire une projection par commune ?

Suzanne GIOANNI : nous avons des tableaux et nous pouvons vous faire une prévision par commune. Sauf que cela reste du prévisionnel calculé par la Fédération des parcs et les montants ne sont pas garantis. Cette information est donc délicate à communiquer.

Jean-Marie PAUTRAT : Je comprends les réserves, mais cela pourrait constituer un outil intéressant. Je me bats au niveau de ma commune pour qu'on ait un budget sur la biodiversité et ces données pourraient nous être utiles.

Gérard LAGARDE : Grâce au Parc, la commune de Riez a obtenu le label « territoire engagé pour la nature » décerné par la Région. Est-ce que dans le temps cela va évoluer et va être pris en compte dans le calcul de la dotation ?

Jean-Philippe GALLET : il s'agit plutôt d'une démarche de reconnaissance au niveau régional et n'est pas intégré au calcul de la dotation d'état.

Georges BOTELLA : je vous encourage à le faire mais malheureusement cette démarche ne fait pas partie des critères. Néanmoins, les communes « Engagées pour la nature » bénéficient au niveau de la commission biodiversité de la Région d'un regard très favorable et attentif aux demandes de financements.

Antoine FAURE : au niveau du budget on peut déjà inscrire en 2024 le montant de la biodiversité 2023 sachant que pour 2024 le montant ne pourra être que plus important.

BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT

Le budget de fonctionnement du budget principal est très fluctuant d'une année sur l'autre en fonction des actions portées et de leur montant.

Les cotisations statutaires sont très stables du fait du gel des cotisations rappelé précédemment. Seules les cotisations des communes évoluent à la marge car elles sont calculées sur la population servant au calcul de la DGF de l'année N-1 (incluant les résidences secondaires).

Les nouvelles cotisations proposées et validées au cours de la modification des statuts restaient en attente de la position de la Région.

Georges BOTELLA : depuis le comité syndical du mois de novembre au cours duquel la question de l'augmentation des cotisations a été débattue, les choses se sont accélérées. Le Président de la Région a décidé d'augmenter la cotisation du Parc du Verdon de 80 000 € ce qui témoigne de la volonté de la Région et de son Président de soutenir les parcs. Les dotations aux Parcs vont se calculer sur la base de critères objectifs : en fonction du nombre de communes, de la surface du territoire, qui permettront de lisser les budgets de fonctionnement cohérents. Sachant que lorsque nous appliquerons ces critères, le Parc du Verdon ne pourra pas avoir moins que 80 000 €. Au niveau de l'ensemble des 9 parcs de la Région, cela représente un budget de fonctionnement d'environ 10 millions d'€.

La Région intervient aussi sur les investissements (ex : Point Sublime / Les Cavaliers) en soutien aux projets qui vont dans le sens de la Charte et de la protection de l'environnement. Vous pouvez compter sur la Région et le Président Muselier a un œil attentif sur les Parcs.

Marion MAGNAN : Le conseil départemental des Alpes de Haute Provence augmentera aussi dès 2025 de 10000 € sa cotisation, en espérant que le Var abonde dans le même sens.

Suzanne GIOANNI : Le 28 mars nous vous proposerons donc de valider définitivement les nouveaux statuts avec ces montants (qui restaient le dernier point à compléter) en même temps que les modifications de la Charte. Pour information, nous avons écrit aux 2 départements en précisant que les statuts avaient été validés en comité syndical. Le département du Var n'a pas répondu mais ne nous a pas dit non plus que cela posait problème.

La dotation de l'Etat a augmenté l'année dernière et elle est devrait être maintenue au même niveau, donc cela est plutôt positif aussi.

DEPENSES DU SYNDICAT

La plus grosse part des dépenses de fonctionnement concerne la masse salariale, ce qui est logique dans la mesure où le Parc est avant tout une boîte d'ingénierie publique.

Depuis plusieurs années, on constate une stabilisation de l'équipe en termes d'effectif et une dépréciation avec de plus en plus d'agents titulaires ou en CDI.

Le montant de la masse salariale a augmenté depuis 2022 et se poursuit en 2023 et 2024 du fait notamment de l'évolution du point d'indice de la fonction publique (+ 3,5 % au 01/07/2022, + 1,5 % au 01/07/2023, + 5 points au 01/01/2024). Toutes les collectivités sont impactées par ces augmentations.

Les charges de fonctionnement augmentent également depuis 2022 du fait de l'inflation, malgré des mesures d'économies mises en place (énergies, fluides, ...) et la dématérialisation des procédures. Ces charges de fonctionnement ont augmenté d'environ 8,7 % en 2 ans ce qui reste en dessous du niveau de l'inflation.

Le budget sur actions en fonctionnement s'est stabilisé depuis 2021, avec un certain nombre d'actions qui ont basculé sur les budgets annexes (GEMAPI et SPIC). En investissement, un pic sur 2022 s'explique par les travaux de la grange et de la maison du Parc.

Les amortissements sur 2024 seront en hausse du fait du démarrage des amortissements de la salle Rébory.

Sur l'endettement du syndicat :

Emprunt de 440 000 € sur le budget Régie pour les travaux du Point Sublime couloir Samson.

+ Ligne de trésorerie souscrite pour 1 700 000 € sur lesquels 1 001 000 € ont été utilisés.

Emprunt de 79 000 € pour les travaux des embarquements sur le budget Régie également.

Ligne de trésorerie ouverte en 2022 pour le budget principal et le budget GEMAPI pour 500 000 €. Elle a été mobilisée en 2023 pour couvrir notamment les travaux du Colostre et remboursée assez rapidement. L'idée étant de la mobiliser le moins possible du fait du taux d'intérêt assez élevé.

Depuis 2017 une provision a été constituée sur le budget principal à raison de 30 000 € par an sur 4 ans et représente donc aujourd'hui un total de 120 000 €.

Sur le budget GEMAPI, une provision de 88500 € avait été constituée en 2021 lorsque le syndicat a récupéré le budget du SIVU d'entretien des berges du Verdon qui présentait un résultat excédentaire. Cette provision a été débloquée et utilisée en 2023 avec la suppression des emplois de l'équipe rivière et le licenciement des agents.

Sur le budget NAVETTE, une provision de 14 500 € a également été constituée pour risques d'exploitations, qui pourra être mobilisée en cas de « mauvaise saison ».

BUDGET de la REGIE d'AMENAGEMENT et de GESTION DES SITES NATURELS FRENQUENTES DU VERDON

Mis en place en 2015, il est monté en charge progressivement. La masse salariale a augmenté en 2023 du fait de l'ouverture de la maison de site avec le recours aux agents saisonniers.

Les recettes de fonctionnements sont composées d'une aide au fonctionnement d'EDF, des interventions de l'Etat sur des subventions liées à des actions et d'une dotation d'équilibre du budget principal du Parc vers le budget REGIE (148 500 € en 2023). Dans la cadre de la candidature Grand Site, nous avons lancé un travail sur le modèle économique qui va être l'occasion de discuter avec les communes, les EPCI, l'Etat, la Région et les Départements des modalités de partage du coût de fonctionnement du Grand Site.

Les recettes sont complétées depuis 2023 par les ventes générées par la boutique de la maison de site.

Au niveau des investissements, pour rappel la Régie porte :

- Le réseau radio sécurité
- Les travaux d'aménagement du Point sublime / couloir Samson
- Les aménagements des sites d'embarquement / débarquement
- L'achat groupé des pontons pour les communes du bord du lac de Ste Croix

Certains de ces investissements seront transférés au budget Parking qui gère les services qui en découlent.

Pour 2024, ces projets seront complétés par des petits aménagements complémentaires sur le Point Sublime et sur les embarquements. Et une étude d'aménagement sur le site des Cavaliers va être engagée.

BUDGET ANNEXE PARKINGS

Les dépenses sont assez stables et sont composées des charges de personnel, des charges à caractère général (en baisse depuis 2023 du fait de la construction de la maison de site) des charges financières et des dotations aux amortissements.

Les recettes liées aux parkings ont un peu augmenté du fait notamment de l'augmentation des tarifs en 2023 et des subventions de la SCP perçues en 2023 (au titre de 2022 et 2023) pour l'installation des toilettes sèches.

BUDGET ANNEXE NAVETTE

Le service de la navette a été créé en 2020 et le système de réservation en ligne mis en place en 2022 a permis de mieux étaler la fréquentation sur la saison. Les charges à caractère général ont augmenté du fait de l'augmentation du coût du transport, principal poste de dépenses. Les dépenses comprennent également les charges de personnels qui ont remboursées au budget Parking (au titre de l'entretien des toilettes, du service après-vente et de l'information des usagers) et au budget principal (gestion du service).

BUDGET ANNEXE GEMAPI

Ce budget est piloté par la formation GEMAPI du comité syndical composé uniquement des EPCI.

Il est monté en puissance au fil des années, certaines actions ont démarré sur le budget principal et ont été intégrées au budget GEMAPI à partir de 2021. L'année 2024 sera assez stable par rapport aux années précédentes.

La section de fonctionnement comprend majoritairement les actions liées à la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la section d'investissement porte plutôt les actions de prévention des inondations (PI). Le budget sur le PI va augmenter car nous sommes actuellement sur des phases d'études dont découleront des actions de travaux.

Les grosses précipitations de début décembre 2023 ont provoqué de gros dégâts au niveau de l'EPAGE sur le haut Verdon en termes d'embâcles et de fragilisation de berges, ponts et infrastructures en bord de rivière.

Des interventions d'urgence ont donc dû être déclenchées pour un montant de 210 000 € sur l'enlèvement d'embâcles et 90 000 € sur la digue de Beauvezer. Nous sommes en train de discuter avec les intercos sur la manière dont vont être réparties cette enveloppe non prévue au BP concernant l'enlèvement des embâcles.

A l'initiative de la sous-préfète de Castellane qui nous a réunis à ce sujet, nous devons travailler rapidement avec les intercos sur une procédure à mettre en place en cas de situation de crise. (systèmes d'alerte, astreintes, provisions pour travaux d'urgence)

Jean-Philippe GALLET : nous avons tous été très réactifs, par contre la question posée par l'Etat et les intercos est de savoir comment nous allons gérer ces situations de crise. Il faut maintenant déterminer la procédure dans de telles situations et la répartition des rôles de chacun.

Jean MAZZOLI : Cet épisode de crise a mis en exergue les limites de notre procédure actuelle. C'est la première fois depuis que la compétence existe et qu'elle a été transférée à l'EPAGE Verdon que nous avons à faire à un événement de cette ampleur. On s'est trouvés un peu désemparés et nous n'avions pas de procédure donc nous avons dû mobiliser tout ce que nous pouvions en l'espace d'une semaine. Pour autant, il nous appartient d'en tirer les conséquences et d'avoir une procédure établie sur laquelle on puisse s'appuyer si d'autres épisodes de cette ampleur, voire au-delà, se produisaient.

Le deuxième sujet est d'ordre financier. Pour le financement d'entretien courant des rivières, une clé de répartition est appliquée sur l'ensemble des intercommunalités. Mais nous n'avions rien de clairement prévu pour faire face à des travaux d'urgence. La CCAPV a effectivement saisi le Parc pour aller chercher des financements qui s'appliquent dans de telles situations, mais la CCAPV a également assuré au Parc qu'elle assumerait ce qui doit être fait.

Cela nous interroge pour voir dans quelles mesures on peut faire jouer la solidarité qui est le principe actuellement acquis dans le cadre des travaux d'entretien des rivières. Sur les travaux d'entretiens courant on peut comprendre cette solidarité. Mais pour des événements exceptionnels qui n'impactent qu'une partie du bassin versant la question se pose. Il nous appartient de trouver la bonne réponse pour faire face à ce type de situations. Il y a maintenant urgence à faire évoluer nos dispositifs et à caler nos procédures. Merci pour ce qui a été fait ; nous avons été efficace et il faut en tirer les conséquences.

Gérard LAGARDE : dans l'esprit des gens ce qui est le plus important c'est la prévention des inondations. Et par rapport à l'entretien des cours d'eau, il faudrait renforcer la communication auprès des propriétaires riverains. Sur le Colostre, je suis interpellé régulièrement, j'aimerais qu'on communique beaucoup plus sur ce qui est fait en termes d'entretien de ces cours d'eau.

Suzanne GIOANNI : en général on communique en amont des travaux pour informer les riverains. Mais ils n'ont peut-être pas la lisibilité suffisamment en avance. On communique mais peut-être pas de manière régulière effectivement.

Jacques ESPITALIER : Malgré tout ce qui a été dit, il ne faudrait pas laisser croire que nous n'avions jamais pensé à ce type d'événement de crise. Il était prévu de mettre tout cela à plat puisque nous travaillons à l'élaboration d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) qui devait nous permettre de mettre en place toutes ces procédures. Mais les événements climatiques nous ont rattrapés.

Michèle BIZOT GASTALDI : on sait que c'est compliqué car dans les budgets des intercos il faut bien le décider en amont, et à part mettre une provision pour travaux d'urgence je ne vois pas d'autres solutions.

Jean-Philippe GALLET : c'est en cours de discussion avec la CCAPV et la DLVA, et nous serons tous confrontés à ces événements qui risquent de se renouveler notamment du fait du changement climatique. Les différentes intercos les plus concernées sont en train de se poser ces questions comme d'autres syndicats de rivière. Le PAPI doit être validé entre fin janvier et début février 2024.

Bernard CLAP : Le Parc a été construit sur des valeurs de solidarité, qui passent aussi par ce genre de problèmes d'inondations. Une réunion est à venir avec les EPCI et la sous-préfecture pour poser les bases et renforcer cette solidarité. Cela peut arriver n'importe où dans le Verdon. S'il n'y avait plus cette solidarité cela remettrait en cause la GEMAPI et cette solidarité partagée à laquelle je tiens beaucoup.

Décision : A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité décident de :

1. **Alléger la mobilisation de l'équipe sur le renouvellement de la charte** qui entre en phase finale et identifier les pistes d'économie de temps pour les agents (consultations multiples internes/externes sans enjeux majeurs) pour :
 - Se reconcentrer sur les actions de terrain
 - **Démarrer le travail sur de nouveaux axes/projets stratégiques de la future charte** : comme la prise en compte du changement climatique (observation, prise de conscience à susciter, accompagnement), la reconnaissance de l'Opération grand site et le schéma d'accueil des lacs
2. **Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du Syndicat**
 - Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, et vite percevoir les subventions
 - Prêter une attention extrême à la trésorerie et la récupération des TVA/FCTVA des différents budgets
3. Pour lutter contre les effets de la crise économique/énergétique et de l'inflation :
 - **Favoriser les pratiques d'achat publics qui permettront des sources d'économie** sur les consommables et produits qui ont beaucoup augmenté (*ex : achat groupé d'électricité marché national, achat de matériels et fournitures via la convention Région-UGAP, achats groupés avec les autres parcs ou EPCI du territoire ...*)
 - **Poursuivre la mise en place des pratiques de réductions des consommations de fluides et d'énergie** développées fin 2022 (chauffage, déplacements, développement de la visio...), optimiser les surfaces utilisées (logements, antenne de Saint-André,) et les dépenses de fonctionnement des nouveaux bâtiments aménagés à Valx et au Point sublime
 - **Maitriser les investissements matériels** (ordinateurs, petits matériels) en allongeant la durée d'utilisation des acquisitions faites en 2022-2023 et essayer d'intégrer certains matériels dans des marchés de fournitures d'accès (téléphonie)
4. **Viser l'équilibre des budgets annexes des SPIC parkings et SPIC navettes**, pour cela :
 - Optimiser les dépenses (réduire la masse salariale et les coûts de fonctionnement en partageant les coûts entre services/Régie)
 - Maintenir les tarifs des parkings et des navettes
 - Réduire les périodes de services où la fréquentation est trop faible,
5. **Poursuivre la recherche de financements** via :
 - Le renouvellement de nos outils financiers actuels (outils contractuels européens)
 - Le **développement des partenariats privés** : rechercher des engagements pluriannuels (Crédit agricole...) et de nouveaux partenaires.
 - La réévaluation des coûts d'intervention à la journée des agents réalisant les services payants du parc notamment les **services payants** (ex sur la valorisation des patrimoines communaux)
6. A l'approche de la nouvelle charte :
 - Faire le choix de **poursuivre certaines missions devenues importantes ou stratégiques pour le parc et le territoire** (inventaires naturalistes, soutien du pastoralisme, mission qualité des eaux/nappes souterraines)
 - Et **trouver les moyens de renforcer l'équipe administrative qui est à saturation** compte tenu de l'augmentation du nombre d'actions et de nouveaux services, budgets etc., en lien avec **l'évolution des statuts et des cotisations** qui seront proposées au vote des collectivités en 2024
7. **Maintenir la motivation et la cohésion de l'équipe technique (travailler la convivialité et la solidarité** malgré le développement du télétravail ; développer la reconnaissance de l'implication et les mesures sociales (complémentaire santé...), évolution du règlement intérieur, lignes directrices de gestion...).

4. Cotisations statutaires 2024 des collectivités adhérentes au syndicat mixte du Parc du Verdon

Telles qu'arrêtées dans les statuts, les cotisations statutaires 2024 des collectivités membres du syndicat, seront les suivantes :

- **Conseil régional : 979 481 €**
- **Conseils départementaux : 104 582 € chacun**
- **Communes et intercommunalités :**
 - Communes adhérentes à l'objet Parc : **3,80 €/ an / habitant** (base population DGF 2023)
 - Communes adhérentes à l'objet SAGE : **0,20 €/ an / habitant** (base population DGF 2023)
 - Communes adhérentes aux 2 objets : **4 € / an / habitant** (base population DGF 2023)
 - EPCI adhérent à l'objet Parc : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population est inférieure ou égale à 20 000 habitants (base population DGF 2023) et **1 000 €** pour les EPCI dont la population est supérieure à 20 000 habitants (base population DGF 2023).

- EPCI adhérent à l'objet SAGE : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population est inférieure ou égale à 20 000 habitants (base population DGF 2023) et **1 000 €** pour les EPCI dont la population est supérieure à 20 000 habitants (base population DGF 2023).
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population est inférieure ou égale à 25 000 habitants : **2 000 €** (Digne les bains)
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population est supérieure à 25 000 habitants : **5 000 €** (Draguignan)

Comme chaque année, l'**Etat** devrait attribuer une dotation de fonctionnement sous forme de subvention de notre programme d'actions de : 154 000 € (pour un coût total de 193 367 € TTC).

Décision : les membres du comité syndical à l'unanimité :

- approuvent au titre de l'exercice 2024 les cotisations des collectivités membres du syndicat et la dotation de l'Etat telles que présentées ci-dessus ;
- décident d'inscrire les recettes correspondantes au budget primitif 2024 ;
- autorisent le Président à émettre les titres correspondants ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

5. Perspectives d'évolution de l'organisation de l'équipe et des effectifs

Présentation par Jean-Philippe GALLET

Une information a été faite lors du débat d'orientations budgétaires sur les évolutions à prévoir dans le courant de l'année 2023 pour :

1. **L'organisation de l'équipe**, et donc de l'organigramme, qui seront proposées au comité syndical du 28 mars,
2. **Les différents postes** concernés par des créations/évolutions/suppressions et pour les agents concernés par des évolutions/renouvellement de contrat/changement de situation.

A ce titre, après la mise en place du débat d'orientations budgétaires, différentes évolutions seront envisagées au fur et à mesure de l'année 2024 :

1. Ouverture du poste d'agent d'entretien des domaines au grade d'agent de maîtrise
2. Passage possible en CDI de la chargée de mission urbanisme et paysage au 1er août 2024 (au bout de 6 ans de contrats sur un emploi permanent)
3. Prolongation du contrat de projet du chargé de projet Schéma des lacs (à partir du 1er octobre 2024) – le projet doit se poursuivre et l'Etat est prêt à poursuivre le financement sur 1 ou 2 ans confirmation en attente

D'autres évolutions devront être évoquées pour début 2025

4. Renouvellement du contrat de la chargée de projet Natura 2000 Plateau de Valensole – pour 2 ans à partir du 1er janvier 2025
5. Renouvellement du contrat du Technicien chargé du pastoralisme – écoparde chef de secteur à partir du 1er janvier 2025

Les différentes décisions seront prises par les prochains comités syndicaux, suite au DOB et aux priorités décidées lors du vote du budget, au fur et à mesure de la confirmation des financements prévus pour les actions concernées et après avis du comité technique lorsque c'est nécessaire.

A ces évolutions se rajoutera en 2024 le recours à :

- ➔ Un service civique sur une durée de 5 mois pour appuyer les actions associatives et participatives menées dans le cadre de l'action Nettoyons le Verdon et portée par le dispositif Ecogardes
- ➔ 3 stagiaires de longue durée (4 à 6 mois) pour répondre au besoin du syndicat.

En réponse à une question posée, Jean-Philippe GALLET précise que les 2/3 des postes que compte l'équipe du syndicat mixte sont financés sur actions ou par la dotation de l'Etat. De plus, toute l'équipe Eau est financée par l'Agence de l'eau ce qui allège d'autant la contribution des EPCI dans la GEMAPI.

Modification du tableau des emplois

Décision : les membres du comité syndical à l'unanimité valident la modification du tableau des effectifs de manière à pourvoir l'emploi d'agent d'entretien des domaines au grade d'agent de maîtrise (cat. C)

6. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

À l'effectif permanent de 2024 s'ajouteront comme chaque année des missions pour besoins temporaire ou saisonnier. Ainsi dans le cadre de la préparation du débat d'orientations budgétaires, les besoins de renforts saisonniers ou temporaires de l'équipe technique permanente du syndicat mixte ont été définis comme suit :

- Catégorie A :
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions imprévues
- Catégorie B :
 - 1 chef de secteur écogardes (secteur centre) saisonnier (6 mois maximum)
 - 1 animateur maison de site - responsable du site Point sublime couloir Samson (8 mois)
 - 1 remplaçant sur 12 mois du gestionnaire des ressources humaines (en arrêt maladie)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues
- Catégorie C :
 - Agents saisonniers pour les sites Point sublime, couloir Samson, maison de site :
 - 5 agents d'accueil et de parking polyvalents dont 1 adjoint au responsable de site (5 mois maximum)
 - Ecogardes saisonniers :
 - 11 agents écogardes GRF, dispositif sécurité sur (2,25 mois)
 - 4 écogardes GRF (sur 3 mois)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

Pour l'année 2024 et suite au débat d'orientations budgétaires, il est donc proposé aux élus d'autoriser le Président à mettre en place les contrats correspondants aux besoins validés.

Jean-Marie PAUTRAT : par rapport au chef de secteur centre, il faudrait mener une réflexion sur la pérennisation de ce poste en le cumulant avec un autre projet.

Sur le remplacement du gestionnaire RH, j'ai assisté à plusieurs réunions de la commission mixte et il me paraît compliqué d'embaucher une personne sur 12 mois sans plus de perspective.

Jean-Philippe GALLET : concernant les écogardes, au début du dispositif les postes de chef de secteurs étaient prévus sur 2 mois. On les a étendus sur les ailes de saison, et aujourd'hui nous avons 3 chefs de secteurs dont 2 qui sont sur des profils mixtes (technicien et chef de secteur) Ce sont effectivement des postes sur lesquels nous avons du mal à pérenniser les financements. Nous sommes financés 3 mois par la GRF et 2 mois par EDF, donc nous sommes au maximum des financements. Nous n'avons pas de quoi couvrir les 5 mois supplémentaires.

Pour le gestionnaire des ressources humaines, le titulaire du poste est en arrêt maladie ordinaire, ce qui ne permet pas pour le moment de donner plus de perspectives pour son remplacement.

Bernard CLAP : une prochaine réunion va permettre une remise à plat du dispositif Ecogardes pour notamment intégrer les nouvelles communes. Il est compliqué de créer des postes à l'année tout en restant à budget constant si nous n'arrivons pas à obtenir des financements complémentaires.

Michèle BIZOT-GASTALDI : nous rencontrerons la même problématique pour le poste de gestionnaire de la maison de site du Point Sublime.

Bernard CLAP : il sera difficile d'avoir un poste à l'année tant que nous n'arrivons pas à l'équilibre. Le Parc ne peut pas aller au-delà des 149 000 € qu'il abonde déjà pour le budget Régie. Le Parc peut faire des choses mais connaît ses limites financières.

Michèle BIZOT-GASTALDI : nous sommes des communes touristiques et nous avons tous les mêmes problèmes. Ce sont des postes de responsabilité qu'il faudrait pouvoir pérenniser pour arriver à une certaine stabilisation.

Suzanne GIOANNI et Jean-Philippe GALLET : nous en sommes conscients, mais il faut en trouver les moyens et cela fait partie de nos préoccupations.

Bernard CLAP : le Parc monte en puissance, j'avais demandé aux VP de limiter leurs actions pour limiter les coûts de fonctionnement qui auraient pu être répartis différemment.

Décision : les membres du Comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à mettre en place les contrats pour besoins temporaire ou saisonnier correspondants aux besoins validés ci-dessus.

FORMATION CHARTE du PARC

7. Point d'avancement de la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon et demande de prorogation du label

Présentation par Suzanne GIOANNI

Suite aux modifications du projet de Charte le 7 septembre dernier et à la transmission par la Région, l'examen final de l'Etat est en cours et il était attendu pour la fin février 2024. Un mail a été adressé à l'ensemble des communes concernant le changement de calendrier.

En effet, du retard a été pris, l'Etat avait 4 mois pour donner son avis sur l'état final. Cet avis devrait être rendu finalement pour début mars. Les réponses à y apporter seront donc examinées en comité syndical du 28 mars. Cela permettra à la Région de solliciter les délibérations des communes, intercommunalités et départements entre la mi-avril et la mi-août.

La Région se positionnera en plénière en octobre 2024, et le décret de prolongation du label devrait donc intervenir en début d'année 2025 (au lieu de fin 2024).

Ce décalage va induire plusieurs conséquences :

- Décalage du calendrier : les délibérations des conseils ne démarreront qu'à partir de début avril. La direction et les élus (président et vice-présidents) se rendront disponibles pour venir dans les conseils municipaux pour les communes qui le souhaiteront
- Nous continuons à travailler sur la présentation simplifiée qui sera finalisée par le groupe de travail volontaire (2^{ème} quinzaine de mars)
- Le label se terminera officiellement le 27 février 2024. Nous étions initialement dans la même année civile donc cela n'était pas très grave. Là, on va changer d'année civile et on va donc rester un an sans classement. Cela arrive régulièrement dans les procédures de révision de Charte. Pour quand même border les choses, il est proposé de formaliser la situation auprès de l'Etat. Sachant que des questions se posent par exemple, sur la portée des avis du Parc. Sans classement les avis ne sont plus obligatoires, même s'ils restent consultatifs. Il pourrait y avoir des questions aussi sur la marque Valeur parc.
- Par contre se posent des questions plus impactantes sur la dotation annuelle de l'Etat au syndicat mixte ainsi que sur les dotations biodiversité à destination des communes membres. Les services de l'Etat sont néanmoins assez rassurants, sachant que cela s'est déjà produit dans d'autres parcs sans que cela ait eu des conséquences.

Il est donc proposé de demander officiellement une prolongation du label d'une année, sachant que nous risquons de ne pas l'obtenir compte tenu des délais, mais cela permettra d'enclencher la sollicitation officielle pour laquelle nous attendons une réponse écrite et officielle des services de l'Etat qui devrait nous rassurer.

Georges BOTELLA : La Région est sensibilisée à cette problématique et va solliciter l'Etat en ce sens, le Président de la Région s'engage à appuyer cette demande de prolongation. Il ne faut pas que ce retard impacte le fonctionnement du syndicat et des communes. Nous allons nous mobiliser pour solliciter le Ministre et faire en sorte que le renouvellement du classement soit achevé d'ici la fin de l'année et sinon que le label soit prolongé d'une année.

Suzanne GIOANNI : l'option d'obtention du label de l'Etat d'ici la fin de l'année reste néanmoins encore possible et serait évidemment la solution idéale.

Le Président soumet au vote cette demande de prolongation de label pour une année.

Décision : les membres du Comité syndical à l'unanimité décident de :

- valider une demande de prolongation d'un an du classement du Parc naturel régional du Verdon,
- solliciter le Président de la Région afin qu'il entame les démarches de prorogation auprès de l'Etat,
- donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

La séance est levée à 16h30